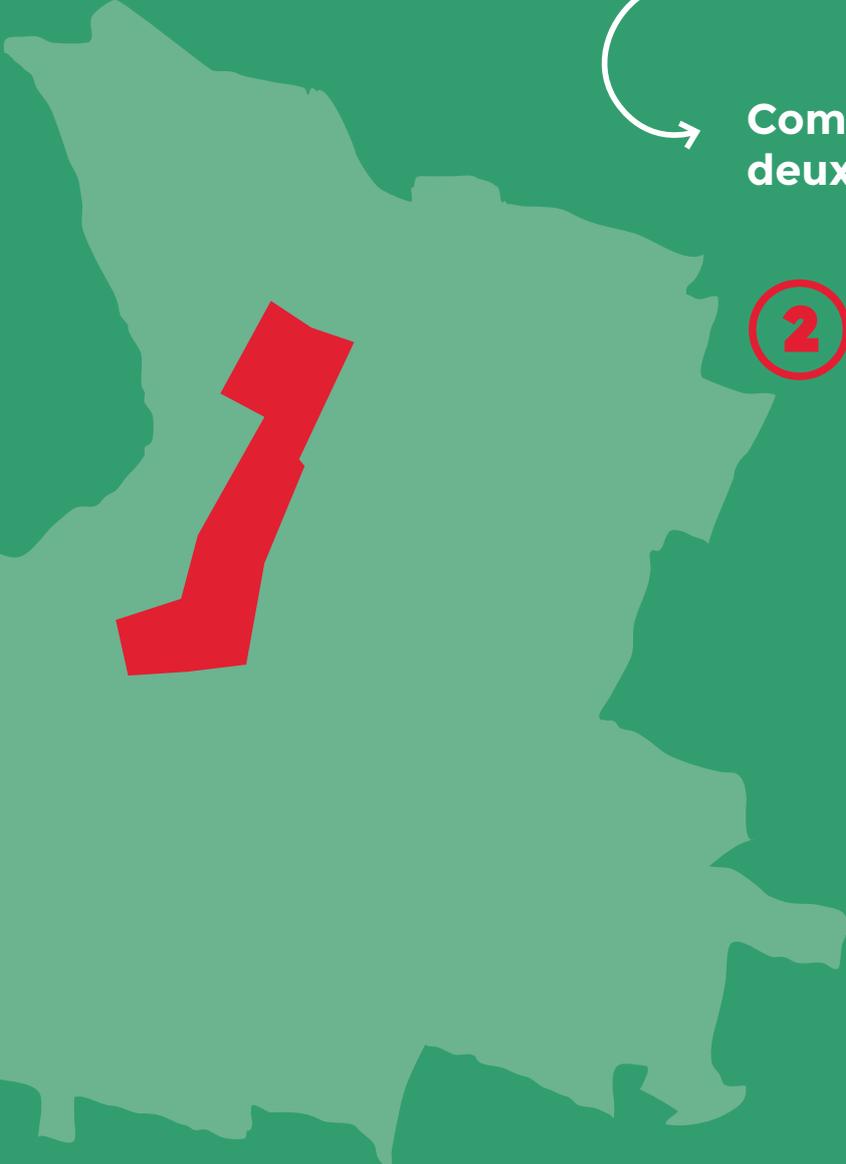


Atelier-programme

Concertation sur le secteur d'extension
dit « La Janvierie »



Compte-rendu du
deuxième rendez-vous :

2

Samedi 11 février 2023
9h30-12h30

Ce compte-rendu est
établi par Ville Ouverte.

COMPTE-RENDU

Atelier-programme n°2

Date et horaires : 11 février 2023 ; 9h30 - 12h30
Lieux : Salle d'exposition et Maison du citoyen

RESTITUTION DE L'ATELIER

Participants

→ 50 personnes ont participé à ce deuxième atelier.

Animation des échanges :

- Alexandre Vabre, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement et Jean-Paul Grufeille, conseiller municipal délégué au PCAET
- Noémie Galvez, Romane Butin et Lucas Ghosn du bureau d'études en urbanisme Ville Ouverte
- Charlène Thomas du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Objectifs

- Compléter la lecture des différentes options de localisation du bâti (proposée à la réflexion en séance précédente) et s'approprier les enjeux
- Intégrer à la réflexion les différents éléments de programme constitutifs de l'OAP au-delà de la question du bâti (mobilités et desserte, enjeux environnementaux et paysagers, formes urbaines...)
- Proposer des scénarios pour le secteur d'extension et en spatialiser les ambitions sur plan.

Déroulé

Un premier temps d'échange d'une heure était proposé pour analyser les options potentielles de localisation du bâti (environ 2ha) au sein du périmètre d'OAP existant (environ 7ha). En préparation de cet atelier, des pistes de réflexion avaient été proposées aux participants en fin de séance précédente (28/01). Cette première lecture des enjeux et singularités associés à chaque localisation (avantages, inconvénients) a ainsi été enrichie en séance.

La deuxième partie de l'atelier consistait à formaliser des propositions de programmation du secteur et à spatialiser ces intentions sur plan. Les participants ont alors été invités à se répartir en cinq groupes de travail.

→ Ce compte-rendu propose une restitution de chacun de ces deux temps et une synthèse des éléments faisant consensus entre les différents groupes de travail ainsi que des éléments qui posent encore question.



CONTEXTE DE L'ATELIER

Le secteur dit « de la Janvierie » est identifié depuis plus d'une quinzaine d'années comme secteur d'extension inscrit au Plan Local d'Urbanisme. La création de nouveaux logements est aujourd'hui nécessaire pour remédier à la récente perte de population (environ 100 habitants ces 5 dernières années) qui impacte le bon fonctionnement de certains équipements et services.

Pour stabiliser la population à 2000 habitants, le Programme Local de l'Habitat* fixe un objectif de création d'environ 75 logements en extension.

** Le PLH est un document stratégique élaboré par la communauté de communes du Pays de Limours. Il est à noter que les mêmes tendances sont constatées à l'échelle de l'intercommunalité (faible croissance de la population, vieillissement et desserrement).*

Cette création de logements doit pallier la difficulté de la commune à attirer des nouveaux ménages en réintroduisant des logements de petite taille. Elle doit aussi permettre une plus grande fluidité des parcours résidentiels, répondre aux nouveaux besoins identifiés (maintien à domicile des personnes âgées, accueil des familles monoparentales et familles modestes...) et favoriser une plus grande mixité sociale.

Une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) existait dans les précédentes versions du PLU et prévoyait 7ha de zone à urbaniser dans le secteur. La tendance récente étant à la limitation de la consommation des terres agricoles, le choix est aujourd'hui de resserrer le périmètre d'OAP à 2ha sur lesquels implanter les 75 logements, avec des formes urbaines plus denses (semi-collectives, accolées, etc.)

C'est aussi l'occasion de penser d'autres enjeux que le logement, la commune identifie par exemple l'opportunité de créer des voies douces au sein du périmètre et d'incorporer un espace naturel de gestion des eaux...

En partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, la commune des Molières propose une démarche de concertation pour redéfinir l'OAP avec les habitants. L'objectif ? Définir un projet le plus consensuel possible, à travers un « plan-programme » qui donnera des orientations, des objectifs à atteindre et principes à respecter pour encadrer le travail du futur opérateur. Ainsi, le PLU fera l'objet d'une procédure de modification d'ici fin 2023.

OPTIONS DE LOCALISATION DU BÂTI

→ Une première analyse des avantages/inconvénients de chaque option était proposée par le bureau d'études. Les participants ont ainsi pu compléter ou amender ces arguments. Une synthèse des contributions est ici proposée.

OPTION SUD

Les + :

- Proximité des aménités du centre-bourg (environ 250m) notamment pour les personnes âgées
- Une harmonie des tissus facile à faire avec les formes urbaines denses du centre-bourg (maisons individuelles groupées/accolées)

Les - :

- L'argument d'un bouclage de voirie plus facile à prévoir en continuité des rues existantes est écarté (rue des Bergeries et des Marnières non dimensionnées pour plus de flux et augmentation des nuisances pour Les Molières Domaine). Nécessité d'un accès par le nord de la rue de la Porte de Paris avec un volume important de voirie à créer
- Enclavement du bois et liaison avec l'autre boisement existant difficile. Impact sur la trame verte (le bois est un refuge pour les animaux) et la biodiversité.
- Double préjudice : impact sur le calme et les vues de deux quartiers voisins (Les Molières Domaine et La Grande Ferme) + création de voirie derrière la Janvierie.
- Consommation des terres agricoles parmi les plus fertiles (selon un retour des agriculteurs)
- Enjeu hydrologique derrière la Grande Ferme (des inondations sont parfois constatées)

OPTION NORD

Les + :

- Constitution d'une entrée de village avec une extension dans la continuité du linéaire du bourg le long de la RD838 et en symétrie des maisons situées de l'autre côté de la rue, ce qui permettrait d'inciter visuellement les voitures au ralentissement.
- Proximité et reconnexion des équipements sportifs au tissu urbain
- Pas de surcharge des voiries existantes (rues de la Janvierie, des Marnières, des Bergeries) avec la création d'un accès dédié.
- Pas d'enclavement du bois.

Les - :

- Enjeu d'aménagement paysager pour conserver les points de vue des habitations existantes sur la plaine et créer une

distance avec la Janvierie (ménager des politesses avec une bande végétalisée/boisée)

- L'argument de l'éloignement de 500m du centre (accès à pied limité, recours à la voiture plus systématique) n'est pas partagé par tous : certains affirment que le manque de stationnement dans le centre implique déjà de s'y rendre à pied depuis le nord du village.

Remarques des participants :

- Nécessité d'aménager un rond-point ou un dispositif de ralentissement et d'accès au nouveau quartier mais aussi au stade et à l'allée de Soligny, pour garantir la sécurité routière.
- Interrogations sur l'opportunité de créer un trottoir large à ce niveau de la rue qui en est dépourvu.
- La reconnexion des équipements sportifs au village serait favorisée par la création d'une liaison douce nord-sud. A noter : les habitants de la Janvierie ne souhaitent pas d'accès piéton par la rue de la Janvierie, ce qui implique la création d'une nouvelle voie douce au sein du secteur et/ou l'aménagement de la rue de la Pte de Paris.

OPTION MIXTE

Les + :

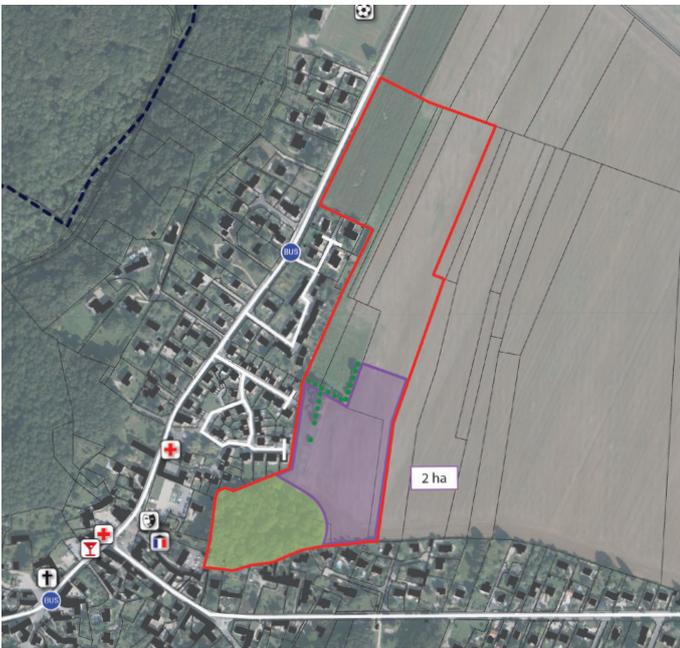
- Avantages des 2 autres options en termes de reconnexion des différents quartiers et équipements : au nord, reconnexion des équipements sportifs et création d'une entrée de village qui participe de la sécurité routière ; au sud, proximité du centre et des aménités.

Les - :

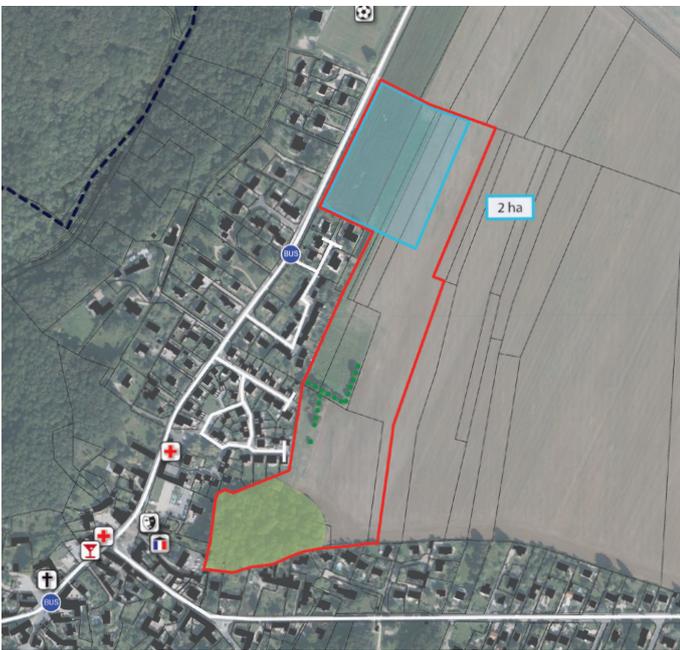
- Les arguments de division du trafic et de limitation des nuisances sont écartés (impossibilité d'utiliser les rues existantes).
- Préjudices des 2 autres options : impact sur les vues et le calme de trois quartiers existants ; au nord, même enjeu d'aménagement paysager pour éviter que la Janvierie ne soit en vis-à-vis direct ; au sud, mêmes enjeux de laisser un accès au bois pour les animaux et de prévoir un accès routier par le nord avec création de voirie importante.

Remarques des participants :

- Interrogations sur une autre répartition entre deux zones : possibilité de construire majoritairement au nord mais de prévoir une extension plus limitée au sud en continuité des Molières Domaine, pour des logements pour personnes âgées ?
- Interrogations sur la possibilité de réserver des logements pour personnes âgées ?



	Les +	Les -
Connexion au village	<ul style="list-style-type: none"> Proximité des aménités du centre-bourg (environ 250 m, distance acceptable dans des territoires où la pratique de la marche n'est pas prépondérante) Proximité qui facilite la mixité programmatique (notamment sur les logements pour séniors). 	<ul style="list-style-type: none"> Liaison douce à créer pour une connexion à l'école et l'école de la rue des Bergeries Éloignement du centre-bourg: la liaison douce de la rue de la Porte de Paris vers le stade est à privilégier.
Accès et voiries	<ul style="list-style-type: none"> Bouclage de voirie facile à prévoir dans le prolongement de la Rue des Bergeries et de la Rue des Marnières. Proximité avec la voie douce de la rue des Bergeries et Marnières pour des déplacements piéton et vélo en famille 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des flux Rue des Bergeries et Rue des Marnières (à voir si la voirie actuelle peut supporter un trafic supplémentaire, environ 150 voitures si 75 logements) Besoin de créer une voirie importante à partir d'un accès nord vers la zone bâtie La voie du Domaine de Molènes ne peut pas supporter un flux de 500 véhicules/jour
Habitat et formes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Des formes urbaines voisines denses (individuel groupé/accolé), une harmonie des tissus plus facile à faire 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut créer des espaces de biodiversité proches des espaces boisés Nécessité de laisser un accès au bois pour les animaux (refuge) Nouvelles constructions feraient face aux fonds de jardin de la Grande Ferme Impacte les vues des habitations circonvoisines (terrain plat) Il faut conserver des points de vue
Environnement et paysage	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture sur le grand paysage (plaine agricole) pour les logements qui seront tournés vers l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> Une ouverture sur la plaine agricole qui se fait au départ des voiries existantes (rue Molènes/Domaine)



	Les +	Les -
Connexion au village	<ul style="list-style-type: none"> Proximité et reconnexion des équipements sportifs au tissu urbain Extension cohérente dans la continuité linéaire du bourg, le long de la D838 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur éloigné du centre bourg (plus de 500m, accès à pied limité) > ce qui n'est pas un inconvénient pour tous Connexion par la rue de la Porte de Paris au trafic routier rapide
Accès et voiries	<ul style="list-style-type: none"> Un bouclage qui pourrait s'appuyer sur la rue de la Porte de Paris (insertion qui ne pose pas de problème) 	<ul style="list-style-type: none"> Un volume de voirie important pour desservir les 2ha qui s'étendent en profondeur Rue de la Janvrière sous-dimensionnée et incapable d'absorber un flux supplémentaire
Habitat et formes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Les gens font déjà les 500 mètres pour aller au bourg même si on ne va pas souvent Recevoir la voirie à l'est et participer à la sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> Une liaison douce nord-sud permettrait de mieux connecter le centre du village Une densité modérée permettrait de créer une circulation plus fluide au regard de la situation existante et à la situation envisagée Développement de formes urbaines plus denses (maisons accolées, petites collectives) que les habitations voisines (pavillonnaire sur grandes parcelles) Enjeu sur la façon de faire la couture
Environnement et paysage	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture sur le grand paysage (plaine agricole) pour tous les logements qui seront tournés vers l'Est Insertion paysagère avec la constitution d'un nouveau front bâti en entrée de bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Impacte les vues des habitations circonvoisines (terrain plat) Enjeu de conserver des points de vue dans l'orientation des futurs bâtis



	Les +	Les -
Connexion au village	<ul style="list-style-type: none"> Au nord, reconnexion des équipements sportifs au village et création d'une entrée de ville Au sud, proximité du centre et des aménités 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Nord éloigné du centre bourg (plus de 500m, accès à pied limité) > ce qui n'est pas un inconvénient pour tous Connexion par la rue de la Porte de Paris au trafic routier rapide
Accès et voiries	<ul style="list-style-type: none"> Moins de voirie à créer (rapports aux voiries existantes) Division du trafic routier: limite les nuisances et problématiques de gestion des flux 	<ul style="list-style-type: none"> Malgré une division des flux, augmentation du trafic Rue des Bergeries et Rue des Marnières Besoin de créer une voirie importante à partir d'un accès nord vers la zone bâtie La voie du Domaine de Molènes ne peut pas supporter un flux de 500 véhicules/jour
Habitat et formes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Plus facile d'avoir une diversité de formes urbaines (objectif des parcours résidentiels) Plus facile de gagner en densité en séparant les formes urbaines: un secteur sud plus dense (accolés/groupés/petit collectif) car plus proche du centre et un secteur nord moins dense (habitat individuel sur petites parcelles) Des secteurs d'aménagement moins grands: une durée des travaux plus courte 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut créer des espaces de biodiversité proches des espaces boisés Nécessité de laisser un accès au bois pour les animaux (refuge) Impacte les vues des habitations circonvoisines de deux espaces résidentiels (terrain plat) Enjeu de conserver des points de vue dans l'orientation des futurs bâtis ENCLAVEMENT DU BOIS CLASSÉ
Environnement et paysage	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture sur le grand paysage (plaine agricole) pour les logements qui seront tournés vers l'Est Insertion paysagère avec front bâti en entrée de bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Diminue l'impact paysager visuel (opérations moins imposantes) Impacte les vues des habitations circonvoisines (terrain plat)



RAPPEL DE L'EXERCICE

Cet atelier de travail sur table invitait les participants à travailler sur des scénarios potentiels pour dessiner l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation). Pour rappel, les OAP comportent des schémas d'aménagement opposables (de forme « schéma d'enjeux ») et des orientations textuelles, voués à encadrer le travail des concepteurs. Ceux-ci ont alors plusieurs possibilités d'aménagement à partir de ces orientations.

Au cours de cet atelier de concertation, il ne s'agissait donc pas d'aller dans les mêmes niveaux de détails qu'un plan d'aménagement (qui positionnerait précisément l'emprise des bâtiments, voies, ouvrages et équipements à inclure au sein du périmètre) mais de tracer de façon schématique les grandes orientations voulues.

Où bâtir, où aménager ? Comment accéder au secteur, le traverser, le desservir... Quelles vocations affecter aux espaces sur le secteur ? (habitat, équipement public, espace public paysager, espace de convivialité ou de détente, etc.) Quels types de logements prévoir (habitat individuel ou collectif) ? Comment préserver les qualités d'un tel site et valoriser ses aménités ? (traitement paysager, corridors de biodiversité, vues à créer ou préserver, etc.)

Cinq groupes de travail ont ainsi été constitués. Ils ont chacun travaillé à l'élaboration d'un plan-programme constituant une première version de travail, un scénario potentiel pour l'élaboration de l'OAP.

Dans une « fiche-guide » à disposition de chaque groupe, une série de questions permettait d'aborder l'exercice. Certaines questions ont posé des difficultés aux groupes pour se positionner et appelleront un apport d'informations complémentaires lors de l'atelier suivant ou un positionnement politique/technique permettant de formuler un avis plus précis.

Le prochain atelier visera la formalisation de l'OAP et sa montée en gamme en intégrant des exigences de qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Un scénario de synthèse sera alors proposé aux habitants comme base de travail pour approfondir les questions restant en suspens. Celui-ci est élaboré sur la base des propositions consensuelles entre les groupes de travail (ou considérées comme telles car identifiées par au moins 3/5 groupes). Il est consultable dans les dernières pages de ce livret.

Fiche-guide de l'atelier



Habitat et formes urbaines

Point d'attention :

Environ 75 logements à répartir sur 2 hectares
30% de logements sociaux (location/accession)
Objectif de réintroduire des logements de petite taille

Questions :

- Qu'est-ce qu'on privilégie ?
 - l'espace dédié à chaque logement
 - les espaces de convivialité et de rencontre
- Forme(s) et densité ?
 - Individuel diffus avec jardin privatif
 - Individuel groupé/accolé, jardin privatif/partagé
 - Semi-collectif (intermédiaire) avec des espaces partagés (tailles et statuts variés : jardins partagés, patios, square...)
- Localisation/implantation ?
 - Concentration sur une partie des 2ha pour dégager des espaces partagés pour d'autres usages ou dispersion pour ménager de l'intimité
 - Un front pour libérer de l'espace à l'arrière ou en retrait de la circulation
 - Orientation des logements : vues sur la plaine, ensoleillement, vue sur les espaces partagés ?
- Types de logements : publics visés, mixité sociale...



Mobilités

Point d'attention :

Le PLU prévoit 2 places de stationnement par logement.
Faut-il reproduire cette règle dans le périmètre d'OAP ?

Questions :

- Place des mobilités :
 - Maintenir ou réduire la place accordée à la voiture au profit d'autres usages ?
 - Place des mobilités douces au sein du quartier ?
- Mode de stationnement :
 - individualisé ou mutualisé ?
 - entrée de site ou proximité immédiate des logements
- Accès : comment dessert-on la nouvelle opération ?
- Liaison douce : tracé, vocation, usages souhaités...



Environnement et paysage

Questions :

Place du végétal ?

- +/- importante
- vocation : limiter vis-à-vis ou accueillir des usages
- concentrée (un espace vert) ou diffuse dans le lotissement (le long des voies et en limites parcellaires)

Espace de gestion des eaux :

- un espace plutôt naturel/artificiel ?
- intégré au sein du quartier ou en lisière ?
- avec un espace naturel dédié ou une gestion diffuse dans le lotissement ?
- un élément +/- présent et visible (parking perméable, noues, bassin de rétention...)?

Point d'attention :

Le système de gestion des eaux sera défini par le Parc Naturel Régional et répondra à des contraintes techniques : dénivelé, besoin d'écoulement, infiltration...



Vie sociale Espaces publics, équipements

Questions :

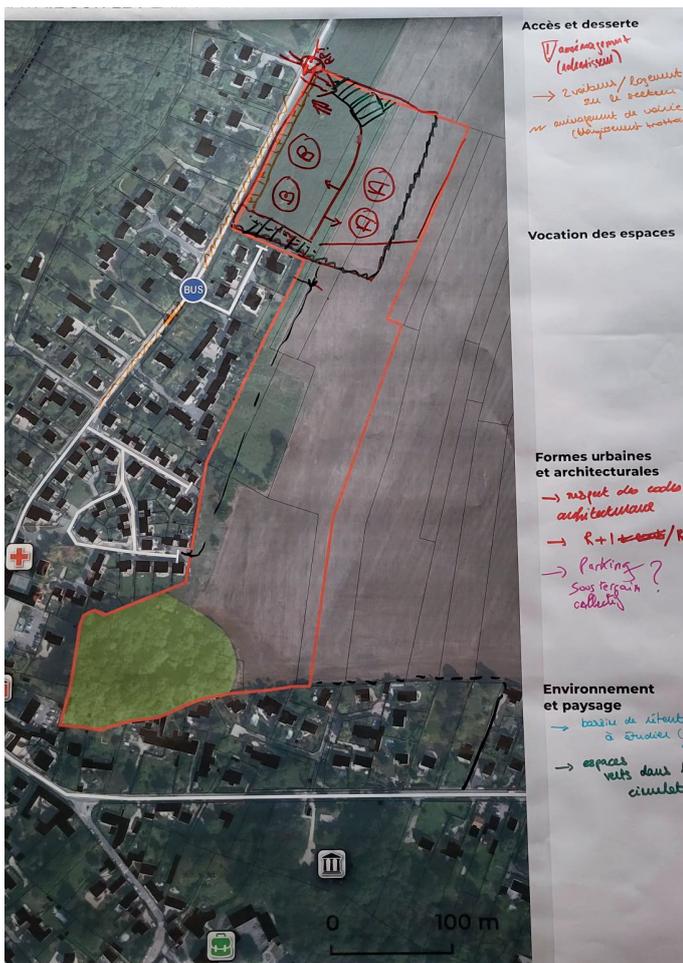
Espaces publics :

- une place +/- importante en lien avec leur vocation (réduits à la circulation au sein du lotissement ou accueillants d'autres usages)
- pour quels usages (circuler, faire une pause, se retrouver, jouer, faire du sport...)
- sont-ils programmés/équipés (mobiliers, aire de jeux, pré avec des animaux, agrès sportifs...) ou laissés libre pour appropriation ?

Equipements :

- faut-il prévoir un équipement, de quelle forme ? (un équipement doux de type espace vert ou un espace bâti, programmé ou non par avance)
- Des services ou équipements spécifiques (un local partagé, un système d'auto-partage de voitures...)

RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL



→ GROUPE 1

Composition : habitants des Molières Domaine, de la Janvrerie et de la Grande Ferme

Habitat / forme urbaine

- Hauteurs : Privilégier le R+1 (sans combles, enjeu à limiter les hauteurs maximales à 7,50m au faitage -point le plus haut de la toiture- si possible) et permettre des combles aménagés pour les logements semi-collectifs.
- Implantation du bâti : une proposition de placer le collectif plutôt en front le long de la route et l'individuel à l'arrière avec des jardins qui donnent sur la plaine

Mobilités et desserte

- Stationnement dédié à chaque logement, pas mutualisé. 2 places par logement, possibilité de faire baisser ce ratio (1,5) si typologies spécifiques pour des personnes moins motorisées (personnes âgées) ou mutualisation/compensation avec le parking du centre sportif + question sur le parking souterrain + proposition de bande de stationnement en frontage de la rue de la Porte de Paris pour le parking visiteur
- Desserte : un giratoire au nord du secteur avec système de ralentissement + 1 accès entrée/sortie
- Voie douce : tronçon intéressant entre le nouveau quartier et Les Molières Domaine mais moins indispensable jusqu'au Paradou

Environnement et paysage

- Une frange verte autour du secteur, renforcée le long du quartier de la Janvrerie : cet espace est-il un tampon fermé (mise à distance du quartier de la Janvrerie) ou parcourable ?
- Pas de demande exprimée pour un espace vert partagé, intérêt fort pour une végétation diffuse dans le quartier (en franges et en cœur de quartier)
- Mare plutôt en périphérie du secteur d'OAP au nord (pour éviter les nuisances - moustiques - et optimiser l'écoulement des eaux de ruissellement)

Espaces publics, équipements

- Sujet des espaces de vie collective peu évoqué, au-delà d'un potentiel espace vert de détente au nord en entrée de quartier avec ouverture sur la plaine agricole



→ GROUPE 2

Composition : habitants des Molières Domaine

Habitat / forme urbaine

- Favorable à un mix entre semi-collectif et individuel
- Hauteurs limitées (R+C) sur la périphérie, R+1+C au centre
- Demande de conserver des extérieurs privatifs sur les RDC

Espace public, équipements

- Idée d'un espace partagé, autour d'une mare au Nord
- Intérêt pour des espaces partagés aussi pour la convivialité

Mobilités et desserte

- 2 accès à créer sur la rue de la Porte de Paris, reliés dans l'aménagement, autour d'un « giratoire » de circulation
- Proposition d'étendre la zone jusqu'à l'espace sportif couvert, avec un aménagement de type rond-point pour l'accès Nord
- Favorable à plusieurs espaces de stationnement mutualisés, dont un principal en frontage le long de la rue de Paris
- Création de voies douces vers les 2 accès (Les Molières Domaines + Janvrerie)
- Voie douce des Molières Domaine vers Paradou : opportunité mais pas indispensable

Environnement et paysage

- Constituer une bande verte avec les riverains au Sud
- Constituer des haies autour de l'aménagement



→ GROUPE 3

Composition : habitants de la Janvrerie, la Grande Ferme et centre-bourg

Habitat / forme urbaine

- Formes urbaines : mixte en semi-collectif et individuel comme aux 2 chênes, mais difficulté à se projeter dans des typologies et des formes urbaines plus précisément.
- Implantation : collectif au nord-ouest et maisons individuelles avec jardins orientés vers le sud-est (pour préserver les vues de la Janvrerie tout en favorisant l'ensoleillement des logements)

Mobilités et desserte

- 2 places de stationnement par logement en proximité immédiate. Parking visiteurs à l'arrière ou à l'entrée du site.
- Pas d'accès piéton ni de continuité douce à travers la Janvrerie, mais trottoir à améliorer sur la rue de la Porte de Paris.
- Voie douce : avis partagé. Pour certains, un intérêt fort pour relier le Paradou et les équipements sportifs, pour d'autres intérêt mitigé et besoin d'une bande végétalisée suffisamment large pour éviter les nuisances.

Environnement et paysage

- Frange végétale / boisée avec la Janvrerie pour faire tampon
- Conserver des vues en oblique sur la plaine pour la Janvrerie, donc positionner le bâti au nord du secteur : proposition d'implanter la zone d'aménagement en front le long de la rue et de l'étendre au nord en dehors du périmètre de l'OAP (option 1) ou d'étendre la zone d'aménagement en profondeur en préservant une ouverture oblique sur la plaine depuis la Janvrerie.



→ GROUPE 4

Composition : habitants des Molières Domaine

Habitat / forme urbaine

- Individuel groupé accolé pour la densité, avec espaces privés comme aux 2 chênes avec un peu plus de terrain.
- Important d'avoir un espace de jardin privatif d'au moins 100m² mais intérêt pour des espaces partagés.

Mobilités et desserte

- Voie douce vers Les Molières Domaine avec traitement paysager et largeur suffisante (3m de large) mais le tronçon jusqu'au Paradou ne faisait pas consensus. En bonus : une voie douce vers la Vacheresse ?
- Un rond-point à l'entrée et 1 accès entrée/sortie
- Un parking visiteur + question sur le stationnement souterrain mutualisé : possible ou pas ? Pas de parking silos en hauteur.

Espace public, équipements

- Espace vert partagé avec usages ludiques/détente/convivialité : sa localisation a été discutée avec 3 options, en frange du quartier au nord avec ouverture sur la plaine agricole ou près de la Janvierie pour en faire profiter ce quartier ou en cœur de quartier avec un système de cour au milieu du bâti.
- Espaces communs extérieurs (tables de pique-nique, barbecue, jardins partagés, jeux pour enfants...) et intérieurs gérés par la copropriété (buanderie, salle de réunion/films, crèche...)

Paysage et environnement

- Espace tampon végétal avec la Janvierie
- Gestion des eaux : qualitatif et esthétique, besoin de plus d'informations techniques pour donner un avis plus précis.
- Le moins de béton possible et ne pas enclaver le bois



→ GROUPE 5

Composition : habitants des Molières Domaine

Habitat / forme urbaine

- Eco-construction
- Ne pas dépasser 1 étage

Espace public, équipements

- Prévoir des stockages à vélos et poussettes
- Prévoir des endroits communs en intérieur (salle de jeux, maison de quartier, buanderies communes...) et en extérieur (jardins potagers partagés, vergers) mais gérés par la copropriété

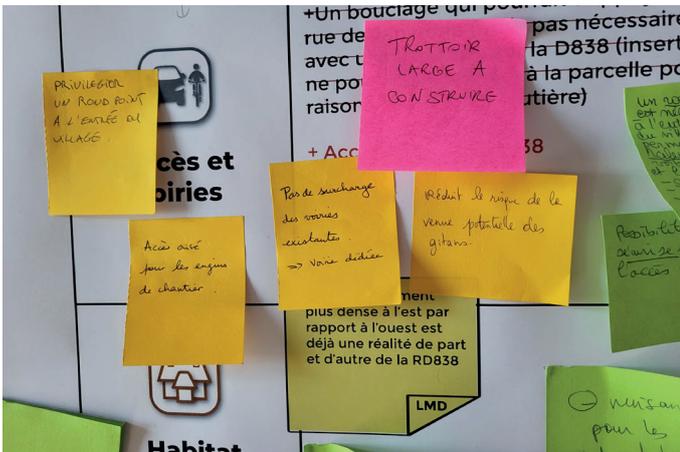
Mobilités et dessertes

- Un rond-point au niveau de l'accès nord pour briser la vitesse
- Des espaces de stationnement collectifs et privés
- Voie douce : longue discussion sur la voie douce à créer. Crainte que la voie douce enclave le bois et génère une perte d'intimité des riverains. Finalement décision qu'il n'y a pas de besoin réel et qu'il est possible d'utiliser l'existant avec juste un aménagement au niveau des dernières maison de la Janvierie (trottoir inexistant obligeant à traverser la route)

Paysage et environnement

- Conserver les vues sur les champs depuis les quartiers
- Intégration dans l'espace commun d'une mare (rétention des eaux pluviales), mais devrait être sécurisée avec clôture. (l'idée a été abandonnée par le groupe)

RETOUR EN IMAGES



Atelier-programme du samedi 11 février 2023 © Ville Ouverte

1. Temps d'accueil
2. et 3. Analyse des options de localisation du bâti
4. 5. et 6. Temps de travail sur table



Une question, une re-
marque, une idée ?
Ecrivez-nous à l'adresse :
concertation@lesmolieres.fr

